

Nombre de présents : 52  
absents : 2  
excusés : 7 (dont 7 procurations)

### **Point n° 1 : Vote du budget primitif 2018**

#### **Présents :**

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie, NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BECHLER Jean-Pierre, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, Cédric CLOR, DENZER-FIGUE Laurent, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, FRIEH René, FUHRMANN Isabelle, GANTER Claudine, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, M. HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KLINGER-ZIND Claude, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, Mme LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, Mme PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SISSLER Jean-Paul, SPINHIRNY Lucette, SUTTER Geneviève, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WOLFS-MURRISCH Céline, WEISS Jean-Jacques.

#### **Ont donné procuration :**

Mme KLEIN Pascale donne procuration à M. Christian DIETSCH,  
M. HEMEDINGER Yves, donne procuration à Mme Claudine GANTER,  
M. GERBER Bernard, donne procuration à M. Bernard DIRININGER,  
M. BETTINGER Jean-Marc, donne procuration à M. Mathieu THOMANN,  
Mme ERHARD Béatrice, donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO,  
Mme BENAGHMOUCH-MAIRE Saloua, donne procuration à Christian MEISTERMANN,  
Mme SCHAFFHAUSER Dominique, donne procuration à Mme Lucette SPINHIRNY.

#### **Absents :**

Mme BRANDALISE Nejla,  
M. DENECHAUD Tristan,

#### **Etaient également présents :**

Mmes et MM. Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, François CHATAIN, Directeur Général de la CDE, MM Franck JOST, Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Patrick WETTLY, Directeurs, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Jérôme DIETRICH, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Nadine DAG et Véronique WEIGEL.

**Nombre de voix pour : 59**  
**contre : 0**  
**Abstention : 0**

**Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR**

**Transmission à la Préfecture : 13 février 2018**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20180213-DCC01080218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2018  
Affichage : 13/02/2018



Conseil Communautaire  
du 08 février 2018



**Rapport de présentation**  
**BUDGET PRIMITIF 2018**

**Point n° 1**

## Table des matières

1.	Des indicateurs de gestion très positifs dans un contexte général économique et financier incertain .....	5
1.1	Des dépenses de fonctionnement en diminution sans remise en cause de la qualité des services : 74,7 M €.....	5
1.2	Une augmentation des recettes de fonctionnement grâce au dynamisme des bases fiscales : 90,3 M€.....	6
1.2.1	Impact de la baisse des dotations de l'Etat pour COLMAR AGGLOMERATION.....	6
1.2.2	Une fiscalité modérée et attractive qui s'appuie sur des bases dynamiques.....	7
1.3	Un niveau d'épargne qui s'améliore malgré les baisses successives de la DGF.....	10
1.4	Un niveau d'investissement soutenu .....	11
1.5	Des recettes d'investissement élevées assorties d'un très faible recours à l'emprunt.....	13
2.	Les équilibres des budgets primitifs 2018 de COLMAR AGGLOMERATION .....	14
2.1	Le budget principal .....	14
2.2	Le budget annexe de l'eau potable .....	16
2.3	Le budget annexe de l'assainissement.....	18
2.4	Le budget annexe gestion des déchets .....	20
2.5	Le budget annexe des transports urbains .....	22
3.	Le budget, outil de la mise en œuvre des engagements et des politiques communautaires initiés pour le territoire, ses habitants et son économie.....	24
3.1	Un budget au service de l'attractivité du territoire .....	25
3.1.1	COLMAR AGGLOMERATION, une agglomération économiquement attractive .....	25
3.1.2	COLMAR AGGLOMERATION, une attractivité touristique indéniable.....	27
3.2	Un budget au service de l'environnement et du développement durable.....	28
3.3	Un budget communautaire au service des habitants .....	31
3.4	Un budget au service des communes membres .....	32

## Introduction

Le budget primitif 2018 de COLMAR AGGLOMERATION s'inscrit dans un contexte économique et financier plus favorable qu'en 2017 du fait d'une prévision de croissance nationale de 1,8 % et d'une réduction du nombre de chômeurs en France qui semble se confirmer au fil des mois.

Les réductions drastiques des dotations de l'Etat réalisées sur la période 2014 – 2017 dans le cadre du plan de redressement des finances publiques ont laissé une grande majorité de collectivités locales exsangues. Ces dernières ont été obligées de réduire fortement le niveau de leurs investissements et d'augmenter l'imposition locale.

Colmar Agglomération, bien que durement touchée par ces réductions de dotations (- 2,2 M€ sur ces 5 dernières années), a su préserver sa capacité de financement grâce à une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et des bases fiscales très dynamiques, tout en continuant à appliquer une politique fiscale modérée. En effet, la croissance des bases imposables tranche par rapport au constat fait auprès des autres intercommunalités.

En 2018, de nouvelles règles de réduction de la dépense publique sont mises en place par le biais de la Loi de Programmation des finances publiques et de la Loi de Finances 2018. Toutefois, ces dernières n'impacteront pas les dotations de l'Etat aux collectivités dans un premier temps pour 2018.

Elles s'appuient sur la mise en place d'un pacte de confiance avec les 340 collectivités locales les plus importantes qui devront notamment respecter un taux d'augmentation des dépenses de fonctionnement de leur budget principal plafonné à 1,2 %. La sanction en cas de dépassement de ce taux sera une reprise financière sur les douzièmes de fiscalité versés à la collectivité, égale à 75 % du montant du dépassement, dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Colmar Agglomération n'est pas concernée en 2018 par ce pacte de confiance. Son budget principal est inférieur à 60 M €. Mais il n'en reste pas moins que notre collectivité se doit d'être exemplaire et respecter un taux maximal d'augmentation de ses dépenses de fonctionnement fixé à 1,2 % par an par la Loi de Finances.

Le budget primitif 2018 respecte non seulement cette contrainte mais va au-delà en affichant une réduction des dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2017. Pour le budget principal, cette diminution est appelée à être affichée à - 0,8 %.

Cette gestion rigoureuse des dépenses, alliée à une nouvelle progression des recettes de fonctionnement, permettent de présenter une nouvelle fois un budget primitif volontaire et ambitieux, conforme aux orientations budgétaires présentées lors du conseil communautaire du 21 décembre 2017, qui se caractérise par :

- Une pression fiscale très modérée
- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées qui sont en diminution :
  - - 0,77 % pour l'ensemble des budgets
  - - 0,80 % pour le budget principal
- Un service public de qualité
- Un niveau d'investissements soutenu (19,26 M€)

### Budget Primitif pour 2018 - Equilibre consolidé

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses réelles d'équipement	19 260 900,00 €	1 619 700,00 € Recettes réelles d'investissement
Dettes en capital	622 400,00 €	969 500,00 € Programme d'emprunts
Dettes récupérables	1 276 000,00 €	
<b>Amortissement des subv. reçues</b>	<b>610 100,00 €</b>	<b>10 716 100,00 € Amortissement</b>
		8 464 100,00 € Autofinancement complémentaire
<b>Total Investissement</b>	<b>21 769 400,00 €</b>	<b>21 769 400,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses réelles de fonctionnement	74 661 800,00 €	90 290 600,00 € Recettes réelles de fonctionnement
		2 941 300,00 € Reprise anticipée du résultat
<b>Amortissement</b>	<b>10 716 100,00 €</b>	<b>610 100,00 € Amortissement des subv. reçues</b>
Autofinancement complémentaire	8 464 100,00 €	
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>93 842 000,00 €</b>	<b>93 842 000,00 €</b>
<b>Total des deux sections</b>	<b>115 611 400,00 €</b>	<b>115 611 400,00 €</b>

## 1. Des indicateurs de gestion très positifs dans un contexte général économique et financier incertain

Dans la continuité des années précédentes, les efforts de gestion constants de COLMAR AGGLOMERATION permettent d'envisager sereinement l'avenir avec un budget primitif 2018 qui se caractérise par une pression fiscale modérée, un endettement faible, et un niveau d'investissement très soutenu (19,29 M€), dont 40 % sera consacré aux travaux sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et des eaux pluviales.

Les principaux indicateurs du budget consolidé, regroupant les éléments du budget principal mais également des budgets annexes eau, assainissement, déchets et transports de l'agglomération, sont les suivants :

### 1.1 Des dépenses de fonctionnement en diminution sans remise en cause de la qualité des services : 74,7 M €

Les dépenses de fonctionnement consolidées des budgets de l'intercommunalité observent une diminution globale de 0,77 % entre 2017 et 2018, soit - 579 900 €.

L'évolution des dépenses de fonctionnement par budget, de BP 2017 à BP 2018, est la suivante :

- - 344 100 € pour le budget principal, soit - 0,80 %
- - 400 100 € pour le budget eau, soit - 4,85 %
- + 25 700 € pour le budget assainissement, soit + 0,42 %
- + 86 000 € pour le budget déchets, soit + 0,81 %
- + 52 600 € pour le budget transports urbains, soit + 0,74 %

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (mouvements réels)					
	BP 2015	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	% variation
BUDGET PRINCIPAL	40 486 200,00 €	42 281 400,00 €	43 064 100,00 €	42 720 000,00 €	-0,80%
EAU	7 756 000,00 €	7 974 400,00 €	8 243 000,00 €	7 842 900,00 €	-4,85%
ASSAINISSEMENT	5 849 200,00 €	6 109 900,00 €	6 145 800,00 €	6 171 500,00 €	0,42%
GESTION DES DECHETS	10 196 200,00 €	10 772 700,00 €	10 632 400,00 €	10 718 400,00 €	0,81%
TRANSPORTS	6 828 100,00 €	7 359 800,00 €	7 156 400,00 €	7 209 000,00 €	0,74%
TOTAL	71 115 700,00 €	74 498 200,00 €	75 241 700,00 €	74 661 800,00 €	-0,77%

## 1.2 Une augmentation des recettes de fonctionnement grâce au dynamisme des bases fiscales : 90,3 M€

Sur l'ensemble des budgets, les recettes de fonctionnement augmentent de 1 138 700 € soit une progression significative de + 1,28 % par rapport au budget 2017.

L'évolution des recettes de fonctionnement par budget, de BP 2017 à BP 2018, est la suivante :

- + 1 163 900 € pour le budget principal, soit + 2,34 %
- - 20 400 € pour le budget eau, soit - 0,19 %
- - 165 900 € pour le budget assainissement, soit - 1,84 %
- + 103 800 € pour le budget de la gestion des déchets, soit + 0,91 %
- + 57 300 € pour le budget transports urbains, soit + 0,71 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (mouvements réels)					
	BP 2015	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	% variation
BUDGET PRINCIPAL	47 328 600,00 €	48 316 400,00 €	49 697 700,00 €	50 861 600,00 €	2,34%
EAU	9 934 500,00 €	10 453 900,00 €	10 944 000,00 €	10 923 600,00 €	-0,19%
ASSAINISSEMENT	8 670 100,00 €	8 765 100,00 €	9 037 400,00 €	8 871 500,00 €	-1,84%
GESTION DES DECHETS	11 255 000,00 €	11 841 300,00 €	11 390 300,00 €	11 494 100,00 €	0,91%
TRANSPORTS	8 040 900,00 €	8 451 800,00 €	8 082 500,00 €	8 139 800,00 €	0,71%
TOTAL	85 229 100,00 €	87 828 500,00 €	89 151 900,00 €	90 290 600,00 €	1,28%

### 1.2.1 Impact de la baisse des dotations de l'Etat pour COLMAR AGGLOMERATION

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 prévisionnel	BP 2018	Variation 2018/2017	
							différence en €	en %
DGF compensation CPS	9 076 542 €	8 977 958 €	8 782 018 €	8 788 263 €	8 544 060 €	8 355 000 €	- 189 060 €	-2,21%
DGF intercommunalité	4 392 401 €	3 963 718 €	3 360 310 €	2 771 216 €	2 910 104 €	2 910 100 €	- 4 €	0,00%
DCRTP	455 335 €	424 479 €	424 479 €	424 479 €	424 479 €	424 000 €	- 479 €	-0,11%
DUCASTP	176 170 €	138 665 €	91 612 €	78 906 €	24 558 €	- €	- 24 558 €	-100,00%
TOTAL	14 100 448 €	13 504 820 €	12 658 419 €	12 062 864 €	11 903 201 €	11 689 100 €	- 214 101 €	-1,80%



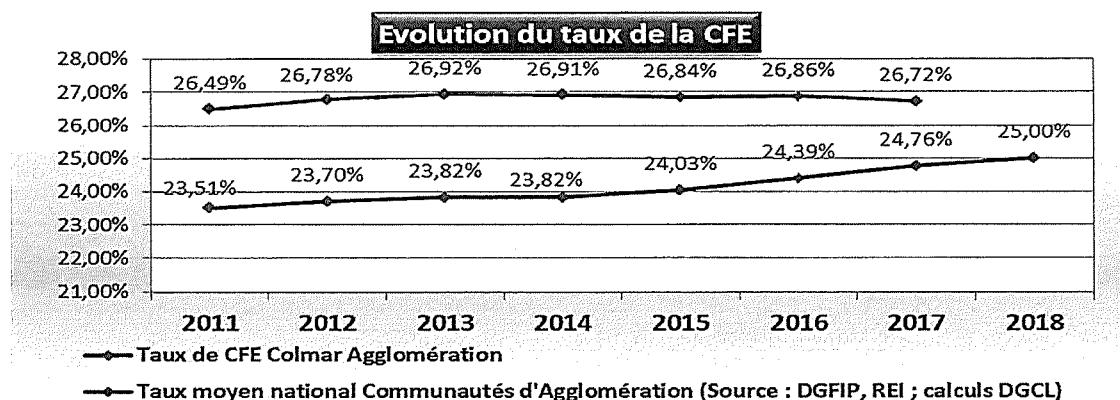
Même si la contribution au redressement des Finances Publiques ne sera plus appliquée aux collectivités locales en 2018, **les dotations de l'Etat continuent à diminuer pour COLMAR AGGLOMERATION, elles sont diminuées de 214 101 € au BP 2018**. En effet, les concours alloués par l'Etat subiront une nouvelle diminution en 2018 compte tenu de l'écrêtement automatique de la dotation de compensation (Part Salaires) prévu à hauteur de 2,21% par la Loi de Finances, soit - 188 K€. La dotation de compensation relais de la taxe professionnelle (DCRTP), intégrée pour la première fois dans l'assiette des variables d'ajustement diminuera quant à elle de 17 %, soit une perte de 70 K€. Par ailleurs, il faut aussi relever à ce titre le contentieux en cours à propos de la compensation (part salaires) des communes de l'ex-Communauté de Communes du Pays du Ried Brun non transférée à Colmar Agglomération.

Au total, les pertes cumulées de dotations de l'Etat sur la période de 2013 à 2018 seront de l'ordre de **2,4 M€**.

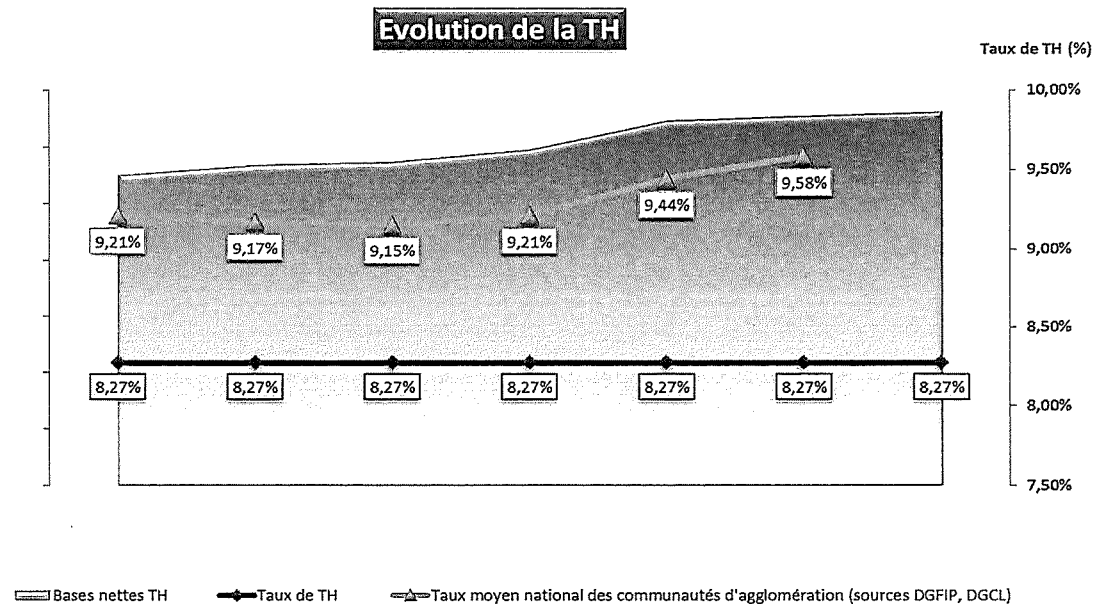
### 1.2.2 Une fiscalité modérée et attractive qui s'appuie sur des bases dynamiques

Que ce soit en direction des entreprises ou des ménages, COLMAR AGGLOMERATION applique des taux d'imposition parmi les plus bas de France. Ainsi, et conformément à ce qui avait été présenté lors des orientations budgétaires, les taux qui ont servi de base de calcul pour le présent document et qui seront proposés au vote de l'assemblée délibérante dans le cadre du budget primitif 2018 sont les suivants :

- **la cotisation foncière des entreprises (CFE) : il est proposé de revaloriser le taux de CFE de 1 % portant ainsi le taux de CFE à 25 %.** Cette augmentation est un peu inférieure au taux d'inflation estimé en 2017 de 1,2 %. Il convient par ailleurs de souligner que le taux moyen des communautés d'agglomération se situait à 26,72 % en 2017, soit **une économie de 1,04 M € pour les entreprises de l'agglomération colmarienne.**



- **l'instauration de la taxe GEMAPI** : suite au transfert de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le montant des dépenses à la charge de COLMAR AGGLOMERATION sera de 185 449 €. Ce montant doit être couvert à l'euro près par une taxe additionnelle qui s'applique aussi bien aux ménages qu'aux entreprises. **La répercussion sur les contribuables sera faible, moins de 2 € par habitant, bien en deçà du plafond de 40 € par habitant prévu par Loi**
- **maintien du taux de la Taxe d'habitation (TH) à hauteur de 8,27 %**, soit depuis 2011 un taux identique à celui transféré du Département dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle. Ainsi, par rapport à la moyenne du taux de TH en vigueur dans les autres communautés d'agglomération (9,58%) **les ménages de COLMAR AGGLOMERATION réalisent une économie de 1,77 M €**



- **le maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 0,70 % instaurée en 2017**, alors que le taux moyen national des communautés d'agglomération est de 2,31 %, **soit une économie de 2,275 M€ pour l'ensemble des contribuables de Colmar Agglomération (dont 0,881 M € d'économie pour les entreprises).**
- **maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,21 %** tel que transféré à COLMAR AGGLOMERATION depuis 2011

- pas d'augmentation de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) depuis 2015
- maintien du taux de versement transport à 0,65 %, alors que le taux moyen national en 2016 était de 0,96 % (source GART).  
Par rapport au taux moyen, l'économie des entreprises locales est de 3,28 M €
- maintien du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 7,30 %, après avoir été réduit en 2017 de 0,65 point.  
Pour comparaison, le taux moyen national de TEOM était de 9,89 % en 2016 pour les groupements à fiscalité propre (source DGCL)  
soit une économie de 3,36 M € pour les contribuables de l'agglomération colmarienne (dont 0,895 M € pour les entreprises)

La politique de modération fiscale de COLMAR AGGLOMERATION permet aux contribuables de réaliser une économie globale de 11,72 M € (dont plus de 6 M € rien que pour les entreprises), autant de pouvoir d'achat en plus pour les ménages et de marges de manœuvre pour les entreprises qui pourront accroître leurs investissements.

Ainsi, malgré cette modération des taux, COLMAR AGGLOMERATION affiche une nouvelle augmentation des produits fiscaux grâce à la dynamique des bases fiscales : en 2018, l'évolution globale des produits fiscaux du budget principal est estimée en hausse de 1,44 %, compte tenu de l'instauration de la Taxe GEMAPI. Hors taxe GEMAPI, l'augmentation reste de 0,93 %, grâce notamment à l'évolution des produits de CFE et de TH.

PRODUITS FISCAUX	Produits 2015	Produits 2016	Prévisions 2017	Produits 2017 attendus	Prévisions 2018	variation 2018/2017 en %	variation 2018/2017 en VA
produit TH	9 934 990 €	10 657 736 €	10 830 000 €	10 839 360 €	11 050 000 €	1,94%	210 640 €
produit FB			978 000 €	988 828 €	1 000 000 €	1,13%	11 172 €
produit FNB	43 936 €	48 568 €	48 000 €	48 741 €	48 000 €	-1,52%	-741 €
produit TAFNB	136 918 €	140 170 €	140 000 €	145 214 €	145 000 €	-0,15%	-214 €
produit CFE	11 911 344 €	12 725 660 €	13 100 000 €	13 122 800 €	13 250 000 €	0,97%	127 200 €
CFE années antérieures	207 460 €	447 968 €	0 €		0 €		0 €
CVAE	7 821 685 €	7 415 964 €	7 724 800 €	7 807 000 €	7 800 000 €	-0,09%	-7 000 €
IFER	749 905 €	773 241 €	770 000 €	814 474 €	815 000 €	0,06%	526 €
TASCOM	1 948 185 €	2 017 996 €	2 000 000 €	1 979 108 €	1 980 000 €	0,05%	892 €
Taxe GEMAPI					185 449 €		185 449 €
DCRTP et FNGIR	1 231 768 €	954 403 €	955 000 €	954 403 €	954 000 €	-0,04%	-403 €
produits fiscaux totaux	33 986 191 €	35 181 706 €	36 545 800 €	36 699 928 €	37 227 449 €	1,44%	527 521 €

Le produit du versement transport est estimé à 6,975 M€ pour 2018, soit une augmentation de 4 % par rapport aux prévisions budgétaires 2017 (+ 0,275 M€). Le produit de la TEOM attendu est de 9,450 M€ pour 2018 en augmentation de 1,7 % par rapport à celui perçu en 2017 (9,292 M€) du fait de l'évolution des bases.

### 1.3 Un niveau d'épargne qui s'améliore malgré les baisses successives de la DGF

BUDGETS CONSOLIDÉS	BP 2015	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	2017/2018
Recettes de fonctionnement	85 229 100	87 828 500	89 151 900	90 290 600	1,28%
Dépenses de fonctionnement	71 115 700	74 498 200	75 241 700	74 661 800	-0,77%
<b>Epargne Brute consolidée</b>	<b>14 113 400</b>	<b>13 330 300</b>	<b>13 910 200</b>	<b>15 628 800</b>	<b>12,35%</b>
Remboursement du capital	1 842 000	1 857 100	1 810 000	1 898 400	4,88%
<b>Epargne Nette consolidée</b>	<b>12 271 400</b>	<b>11 473 200</b>	<b>12 100 200</b>	<b>13 730 400</b>	<b>13,47%</b>

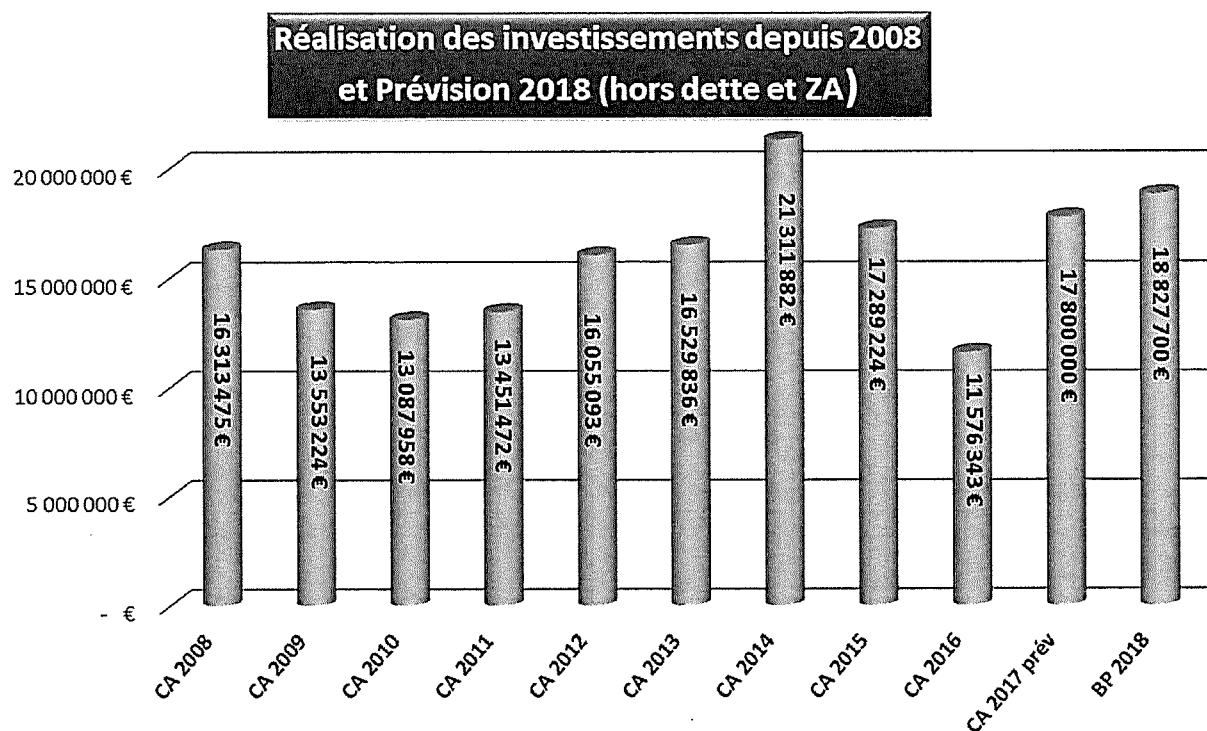
L'épargne brute de COLMAR AGGLOMERATION s'élèvera à 15,63 millions d'€ en 2018 tous budgets confondus, en augmentation de 1,72 million d'€ par rapport à 2017, après une amélioration de 0,6 million d'€ l'année dernière. Cette progression importante **résulte à la fois de l'accroissement des recettes fiscales et de l'économie réalisée sur les dépenses de fonctionnement.**

Déduction faite du faible remboursement en capital des emprunts, l'épargne nette de COLMAR AGGLOMERATION sera de 13,73 millions d'€ en 2018 (+ 13,47 %), montant qui permet d'autofinancer une part substantielle du programme d'investissements. **C'est un niveau d'épargne jamais atteint au budget primitif depuis la création de COLMAR AGGLOMERATION, alors qu'entretiens les dotations de l'Etat ont été réduites de 2,2 M€.**

**Rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, l'épargne nette représente 15,2 % des recettes, alors qu'au niveau national ce taux n'était que de 10,5 % en 2016 pour les agglomérations de même taille (source Villes de France).**

#### 1.4 Un niveau d'investissement soutenu

Le programme d'investissements prévu par COLMAR AGGLOMERATION s'élève à 19,26 M € pour 2018, dont 18,83 M € pour le budget principal et les quatre budgets annexes, et 0,43 M € pour les ZA. Ce niveau d'investissement s'inscrit dans le prolongement des programmes réalisés ces dernières années.



Le programme d'investissements 2018 (hors ZA) se répartit de la manière suivante dans les différents budgets :

<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT (HORS DETTE)</b>					
	BP 2015	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	%var
BUDGET PRINCIPAL	10 484 200 €	10 294 700 €	8 556 800 €	7 889 600 €	-7,80%
EAU	3 108 000 €	2 868 500 €	2 865 500 €	3 125 300 €	9,07%
ASSAINISSEMENT	2 975 900 €	2 268 200 €	3 728 500 €	2 405 000 €	-35,50%
GESTION DES DECHETS	3 528 000 €	3 291 000 €	1 692 000 €	4 377 000 €	158,69%
TRANSPORTS	1 701 800 €	2 321 000 €	2 981 000 €	1 030 800 €	-65,42%
ZONES D'ACTIVITES	1 486 100 €	1 941 100 €	427 200 €	433 200 €	1,40%
TOTAL	23 284 000 €	22 984 500 €	20 251 000 €	19 260 900 €	-4,89%
% investissement / Budget Total	24%	24%	21%	20%	

Ces investissements viendront s'ajouter aux 193 millions d'€ déjà réalisés par COLMAR AGGLOMERATION durant ses 14 années d'existence.

Ce programme d'investissements 2018 comprend notamment :

- 7,7 M€ de travaux sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et des eaux pluviales
- 2,6 M€ d'études et de travaux de construction de la nouvelle déchetterie Europe
- 2,4 M€ de fonds de concours aux communes au titre de la fin du programme 2017-2019
- 0,75 M€ relatifs aux acquisitions de terrains nus (0,3 M€ pour des terrains à vocation économique et 0,45 M€ pour l'extension de la base nautique)
- 0,3 M€ au titre des aides versées aux particuliers pour le financement des travaux d'économie d'énergie dans l'habitat
- 0,56 M€ destinés à la poursuite du programme de mise en accessibilité des arrêts de bus
- 0,6 M€ consacrés à l'acquisition et à l'enfouissement des conteneurs de déchets
- 0,52 M€ pour l'achat de deux camions bennes de ramassage des déchets

## 1.5 Des recettes d'investissement élevées assorties d'un très faible recours à l'emprunt

**COLMAR AGGLOMERATION** finance près de 94 % de ses besoins de son budget d'investissement, par des fonds propres grâce :

- à sa bonne épargne nette (13,73 M €),
- au remboursement de la TVA (0,89 M €),
- à une reprise anticipée du résultat du budget annexe des déchets (2,94 M €),
- au produit de la vente de terrains en zones d'activités (0,43 M €),
- aux subventions obtenues des partenaires financeurs (0,3 M €),

Ainsi, le recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre budgétaire 2018 s'élève à 0,97 M € (il était de 3,8 M€ au BP 2017), représentant moins de 5 % de ses besoins de financement. A titre comparatif, le taux national moyen de financement des investissements par l'emprunt pour les agglomérations de même taille s'élève à 27 % en 2016 (source Villes de France).

La répartition de ces emprunts d'équilibre inscrits au BP 2018 est la suivante :

<b>Emprunts inscrits</b>	<b>BP 2015</b>	<b>BP 2016 + DM</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>
Budget Principal	2 435 000,00 €	4 226 700,00 €	1 778 900,00 €	673 900,00 €
Budget Eau	1 062 500,00 €	542 000,00 €	237 000,00 €	195 600,00 €
Budget Assainissement	178 000,00 €	- €	857 900,00 €	- €
Budget Gestion des déchets				
Budget Transports		1 160 000,00 €	884 900,00 €	100 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>3 675 500,00</b>	<b>5 928 700,00</b>	<b>3 758 700,00</b>	<b>969 500,00</b>

## 2. Les équilibres des budgets primitifs 2018 de COLMAR AGGLOMERATION

### 2.1 Le budget principal

#### BP pour 2018 - Budget Principal

		DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses réelles d'équipement	7 889 600,00 €		526 500,00 € Recettes réelles d'investissement
Dettes en capital	176 400,00 €		673 900,00 € Programme d'emprunts
Dettes récupérables	1 276 000,00 €		
<b>Amortissement des subv. reçues</b>	<b>159 000,00 €</b>		<b>5 423 000,00 € Amortissement</b>
			2 877 600,00 € Autofinancement complémentaire
<b>Total Investissement</b>	<b>9 501 000,00 €</b>		<b>9 501 000,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses réelles de fonctionnement	42 720 000,00 €		50 861 600,00 € Recettes réelles de fonctionnement
<b>Amortissement</b>	<b>5 423 000,00 €</b>		<b>159 000,00 € Amortissement des subv. reçues</b>
Autofinancement complémentaire	2 877 600,00 €		
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>51 020 600,00 €</b>		<b>51 020 600,00 €</b>
<b>Total des deux sections</b>	<b>60 521 600,00 €</b>		<b>60 521 600,00 €</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2018 du budget principal s'établissent à 42,72 M € contre 43,064 M € en 2017, soit une baisse de 0,80 % (- 344 K€), compte tenu :

- de l'augmentation de 94 K€ des charges de personnel, suite à la mise à disposition par la Ville de Colmar de personnels des services techniques afin de suivre la gestion des zones d'activités (+ 34 K€) et de la prise en charge du poste de chargé de mission « Plan Climat » (+ 60 K€)
- de la baisse des charges à caractère général de 387 K€ principalement en raison de la diminution de la subvention d'équilibre du budget de l'assainissement (- 499 K€). Le BP 2018 prévoit l'inscription des crédits relatifs aux cotisations d'un montant total de 185 449 € aux cinq EPAGE, suite au transfert de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI). Une taxe additionnelle GEMAPI sera instaurée pour financer ces dépenses. A noter qu'une partie de cette compétence demeure à la charge des communes pour un montant de 122 000 €. Des nouveaux crédits consécutifs au transfert des bâtiments économiques et des zones d'activités ont été également inscrits à hauteur de 223 000 €, compensés par la diminution de l'attribution de compensation pour le même montant.



A l'instar du BP 2017, 65 % des dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des reversements de fiscalité aux communes membres, ainsi 27,9 M € de crédits ont été inscrits sur ce chapitre au titre de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire. Ce montant était de 28 M € en 2017. Il faut néanmoins observer que la DSC est en augmentation globale de 0,127 M €.

Les autres dépenses de fonctionnement augmentent de 0,99 % (+ 78 K€), notamment en raison du transfert de la subvention de la Ville de Turckheim son ex-office de tourisme (35 K€ compensée sur l'attribution de compensation de la commune) qui a été repris par le nouvel office de tourisme communautaire, de l'inscription de 20 K€ de crédits supplémentaires pour les créances en non-valeur et de l'augmentation de 27 K€ de la contribution 2018 au SDIS (+ 0,5 %).

Les recettes de fonctionnement prévues au BP 2018 s'élèvent à 50,862 M € en 2018 contre 49,698 M € en 2017, en augmentation de 1,164 M€ compte tenu de la progression des produits fiscaux.

**L'épargne nette du budget principal évolue en conséquence à la hausse et s'établit à hauteur de 6,689 M € contre 5,274 M € en 2017, ce qui permet ainsi de réduire le recours à l'emprunt qui est inscrit à hauteur de 0,674 M € contre 1,779 M € en 2017.**

Budget Principal	BP 2015	BP 2016+DM	BP 2017	BP 2018	% variation
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>47 328 600,00 €</b>	<b>48 316 400,00 €</b>	<b>49 697 700,00 €</b>	<b>50 861 600,00 €</b>	<b>2,34%</b>
Charges à caractère général (011)	3 859 400,00 €	3 848 760,00 €	3 843 730,00 €	3 456 210,00 €	-10,08%
Dépenses de personnel (012)	2 473 500,00 €	3 105 000,00 €	3 349 320,00 €	3 443 720,00 €	2,82%
DSC et Attribution Compensation	26 600 000,00 €	27 514 450,00 €	28 013 000,00 €	27 884 000,00 €	-0,46%
Autres dépenses	7 553 300,00 €	7 813 190,00 €	7 858 050,00 €	7 936 070,00 €	0,99%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>40 486 200,00 €</b>	<b>42 281 400,00 €</b>	<b>43 064 100,00 €</b>	<b>42 720 000,00 €</b>	<b>-0,80%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>6 842 400,00 €</b>	<b>6 035 000,00 €</b>	<b>6 633 600,00 €</b>	<b>8 141 600,00 €</b>	<b>22,73%</b>
Dette en capital	1 379 000,00 €	1 307 100,00 €	1 359 500,00 €	1 452 400,00 €	6,83%
<b>Epargne nette</b>	<b>5 463 400,00 €</b>	<b>4 727 900,00 €</b>	<b>5 274 100,00 €</b>	<b>6 689 200,00 €</b>	<b>26,83%</b>

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 7,9 M €. Elles sont en légère baisse de 0,7 M € par rapport au BP 2017.

Parmi ces dépenses figurent les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales pour 2,2 M€, les subventions d'investissement pour 3,4 M € (dont 2,4 M € affectés aux fonds de concours aux communes membres et 0,3 M € au titre des aides aux particuliers pour les travaux en matière d'économie d'énergie de leur habitation), les acquisitions de terrains nus pour 0,75 M €, les frais d'études pour la réalisation du barreau sud pour 0,2 M €, les travaux de réfection des voiries des zones d'activités pour 0,75 M € ainsi que les travaux de rénovation de l'Observatoire de la nature pour 75 K€.

## 2.2 Le budget annexe de l'eau potable

### BP pour 2018 - Budget Eau

DEPENSES		RECETTES	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses réelles d'équipement	3 125 300,00 €	- €	Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	151 000,00 €	195 600,00 €	Programme d'emprunts
<i>Amortissement des subv. reçues</i>	<i>211 000,00 €</i>	<b>1 792 000,00 €</b>	<i>Amortissement</i>
		1 499 700,00 €	Autofinancement complémentaire
<b>Total Investissement</b>	<b>3 487 300,00 €</b>	<b>3 487 300,00 €</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses réelles de fonctionnement	7 842 900,00 €	10 923 600,00 €	Recettes réelles de fonctionnement
<i>Amortissement</i>	<i>1 792 000,00 €</i>	<i>211 000,00 €</i>	<i>Amortissement des subv. reçues</i>
Autofinancement complémentaire	1 499 700,00 €		
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>11 134 600,00 €</b>	<b>11 134 600,00 €</b>	
<b>Total des deux sections</b>	<b>14 621 900,00 €</b>	<b>14 621 900,00 €</b>	

Les évolutions prévisionnelles en dépenses et recettes de fonctionnement de ce budget sont en baisse par rapport au BP 2017 et sont plus proches du niveau du BP 2016. Une diminution de 0,19 % des recettes est envisagée malgré la hausse de la part variable de la redevance eau (+ 1 %). C'est la baisse de 350 K€ de la redevance collectée par l'Agence de l'Eau (AERM) par rapport au montant inscrit au BP 2017, qui explique à la fois cette évolution des recettes, mais également la baisse des dépenses de 4,85 %. Le montant de cette redevance inscrit au BP 2017, avait été surévalué afin de prendre en compte une année complète de gestion de l'eau potable des communes de l'ex-communauté de communes du Pays du Ried Brun.

Si l'on occulte cette redevance, on constate que les dépenses de fonctionnement diminuent de 1,2 %, alors que les recettes augmentent de 4,65 %.

Cette tendance permet d'améliorer le niveau d'épargne brute 2018 à hauteur de 3,081 M € contre 2,701 M € en 2017.

Déduction faite du remboursement en capital de la dette, l'épargne nette s'élève à 2,93 M € ; elle permet de financer plus de 89 % des 3,125 M € dépenses d'équipements prévues en 2018 en limitant le recours prévu à l'emprunt à hauteur de 196 K€, au lieu de 237 K€ en 2017, alors que le montant des investissements 2018 est supérieur à celui inscrit en 2017 (2,866 M €).

Budget Eau	BP 2015	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	% variation 2018/2017
Redevances AERM	3 534 900,00 €	3 627 000,00 €	3 850 000,00 €	3 500 000,00 €	-9,09%
Dépenses d'exploitation	4 091 100,00 €	4 187 900,00 €	4 233 500,00 €	4 182 900,00 €	-1,20%
Dépenses de personnel (012)	130 000,00 €	159 500,00 €	159 500,00 €	160 000,00 €	0,31%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 756 000,00 €</b>	<b>7 974 400,00 €</b>	<b>8 243 000,00 €</b>	<b>7 842 900,00 €</b>	<b>-4,85%</b>
Reversement AERM	3 534 900,00 €	3 627 000,00 €	3 850 000,00 €	3 500 000,00 €	-9,09%
Recettes d'exploitation	6 399 600,00 €	6 826 900,00 €	7 094 000,00 €	7 423 600,00 €	4,65%
<i>dont recettes tarifaires</i>	<i>5 767 700,00 €</i>	<i>6 234 400,00 €</i>	<i>6 525 500,00 €</i>	<i>6 890 000,00 €</i>	<i>5,59%</i>
<i>- part variable</i>	<i>5 151 000,00 €</i>	<i>5 489 400,00 €</i>	<i>5 750 500,00 €</i>	<i>6 090 000,00 €</i>	<i>5,90%</i>
<i>- part fixe</i>	<i>616 700,00 €</i>	<i>745 000,00 €</i>	<i>775 000,00 €</i>	<i>800 000,00 €</i>	<i>3,23%</i>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>9 934 500,00 €</b>	<b>10 453 900,00 €</b>	<b>10 944 000,00 €</b>	<b>10 923 600,00 €</b>	<b>-0,19%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>2 178 500,00 €</b>	<b>2 479 500,00 €</b>	<b>2 701 000,00 €</b>	<b>3 080 700,00 €</b>	<b>14,06%</b>
Remboursement du capital	133 000,00 €	153 000,00 €	152 500,00 €	151 000,00 €	-0,98%
<b>Epargne nette</b>	<b>2 045 500,00 €</b>	<b>2 326 500,00 €</b>	<b>2 548 500,00 €</b>	<b>2 929 700,00 €</b>	<b>14,96%</b>

Parmi les dépenses d'équipement inscrites au BP 2018, il y a lieu de citer les travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux pour 2,047 M €, dont Colmar pour 1,09 M € (Rue Messimy, rue du Weibelambach, rue Maurice Ravel, secteur Route de Neuf Brisach - rue du Grillenbreit....), Wintzenheim pour 0,347 M € (secteur rue Joffre – rue de Lattre de Tassigny), Jepsheim pour 0,168 M € (rue de Riedwihr tranche 1), Horbourg-Wihr pour 0,132 M € (rue du Château), Turckheim pour 0,1 M € (boulevard Charles Grad) et Ingersheim pour 54 K€ (Place Général de Gaulle).

## 2.3 Le budget annexe de l'assainissement

### BP pour 2018 - Budget Assainissement

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses réelles d'équipement	2 405 000,00 €	- € Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	295 000,00 €	- € Programme d'emprunts
<i>Amortissement des subv. reçues</i>	<i>194 100,00 €</i>	<i>1 448 100,00 € Amortissement</i>
		1 446 000,00 € Autofinancement complémentaire
<b>Total Investissement</b>	<b>2 894 100,00 €</b>	<b>2 894 100,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses réelles de fonctionnement	6 171 500,00 €	8 871 500,00 € Recettes réelles de fonctionnement
<i>Amortissement</i>	<i>1 448 100,00 €</i>	<i>194 100,00 € Amortissement des subv. reçues</i>
Autofinancement complémentaire	1 446 000,00 €	
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>9 065 600,00 €</b>	<b>9 065 600,00 €</b>
<b>Total des deux sections</b>	<b>11 959 700,00 €</b>	<b>11 959 700,00 €</b>

Les recettes de fonctionnement baissent de 1,84 % en raison de la diminution de 0,499 K€ de la subvention d'équilibre du budget principal (contribution au titre des travaux d'eaux pluviales). En réalité les recettes d'exploitation augmentent de 4,68 %, principalement en raison de la revalorisation de 0,5 % de la part variable du tarif d'assainissement.

Les dépenses de fonctionnement restent quant à elles relativement stables par rapport au BP 2017, puisqu'elles n'augmentent que de 0,42 %.

Compte tenu de ces ajustements, l'épargne brute, même si elle reste élevée, se situe à un niveau inférieur à l'année 2017 pour se retrouver au niveau de 2016. En 2018, l'épargne brute s'élèvera ainsi à 2,7 M€.

L'épargne nette diminue également et s'élèvera en 2018 à 2,4 M€ contre 2,59 M€ en 2017. Cette dernière permet de financer 88 % du programme annuel d'équipement du budget d'assainissement, et aucun emprunt n'est prévu au BP cette année.

Budget Assainissement	BP 2015	BP 2016+DM	BP 2017	BP 2018	% variation 2018/2017
Dépenses d'exploitation	5 849 200,00 €	6 109 900,00 €	6 145 800,00 €	6 171 500,00 €	0,42%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 849 200,00 €</b>	<b>6 109 900,00 €</b>	<b>6 145 800,00 €</b>	<b>6 171 500,00 €</b>	<b>0,42%</b>
Recettes d'exploitation	6 337 100,00 €	6 791 100,00 €	7 113 400,00 €	7 446 000,00 €	4,68%
<i>dont recettes tarifaires</i>	<i>5 006 200,00 €</i>	<i>5 512 700,00 €</i>	<i>5 990 000,00 €</i>	<i>6 300 000,00 €</i>	<i>5,18%</i>
- <i>part variable</i>	<i>4 590 000,00 €</i>	<i>4 959 700,00 €</i>	<i>5 450 000,00 €</i>	<i>5 700 000,00 €</i>	<i>4,59%</i>
- <i>part fixe</i>	<i>416 200,00 €</i>	<i>553 000,00 €</i>	<i>540 000,00 €</i>	<i>600 000,00 €</i>	<i>11,11%</i>
Contribution eaux pluviales	2 333 000,00 €	1 974 000,00 €	1 924 000,00 €	1 425 500,00 €	-25,91%
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>8 670 100,00 €</b>	<b>8 765 100,00 €</b>	<b>9 037 400,00 €</b>	<b>8 871 500,00 €</b>	<b>-1,84%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>2 820 900,00 €</b>	<b>2 655 200,00 €</b>	<b>2 891 600,00 €</b>	<b>2 700 000,00 €</b>	<b>-6,63%</b>
Remboursement du capital	330 000,00 €	397 000,00 €	298 000,00 €	295 000,00 €	-1,01%
<b>Epargne nette</b>	<b>2 490 900,00 €</b>	<b>2 258 200,00 €</b>	<b>2 593 600,00 €</b>	<b>2 405 000,00 €</b>	<b>-7,27%</b>

Les dépenses d'équipement, après avoir fortement progressé en 2017 (3,728 M€), reviennent à un niveau plus habituel pour s'élever à 2,4 M€.

Parmi les dépenses d'équipement inscrites au BP 2018, il y a lieu de citer la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de construction de la station sous-vide de Holtzwihr – Wickerschwihr pour 0,22 M€, les travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux pour 1,659 M€, dont Colmar pour 1,03 M€ (Rue Victor Huen, rue du Ladhof, rue Maurice Ravel, secteur Place du Saumon - Route de Neuf Brisach...), Jepsheim pour 0,18 M€ (rue de Riedwihr 1<sup>ère</sup> tranche), Horbourg-Wihr pour 0,215 M€ (rue du Château et rue des Romains), Turckheim pour 0,12 M€ (boulevard Charles Grad) et Ingersheim pour 0,12 M€ (rue de la Promenade et rue du Stade).

## 2.4 Le budget annexe gestion des déchets

### BP pour 2018 - Budget Gestion des déchets

		DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses réelles d'équipement	4 377 000,00 €		660 000,00 € Recettes réelles d'investissement
			- € Programme d'emprunts
<i>Amortissement des subv. reçues</i>	<i>24 000,00 €</i>		<i>1 118 000,00 € Amortissement</i>
			2 623 000,00 € Autofinancement complémentaire
<b>Total Investissement</b>	<b>4 401 000,00 €</b>		<b>4 401 000,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses réelles de fonctionnement	10 718 400,00 €		11 494 100,00 € Recettes réelles de fonctionnement
			2 941 300,00 € Reprise anticipée du résultat 002
<i>Amortissement</i>	<i>1 118 000,00 €</i>		<i>24 000,00 € Amortissement des subv. reçues</i>
Autofinancement complémentaire	2 623 000,00 €		
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>14 459 400,00 €</b>		<b>14 459 400,00 €</b>
<b>Total des deux sections</b>	<b>18 860 400,00 €</b>		<b>18 860 400,00 €</b>

Les recettes de fonctionnement augmentent de 0,91 % du fait de la hausse des bases fiscales qui apportent 190 K€ de recettes supplémentaires.

Les dépenses de fonctionnement augmentent également mais dans une moindre proportion (+ 0,81 %), en raison notamment de la hausse du volume des papiers et cartons à recycler (+ 180 K€).

Cette variation positive entre les recettes et les dépenses génère une augmentation de l'épargne brute à 0,776 M€ contre 0,758 M€ en 2017.

Budget OM	BP 2015	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	% variation
Dépenses d'exploitation	7 357 200,00 €	7 686 840,00 €	7 694 700,00 €	7 737 850,00 €	0,56%
Dépenses de personnel (012)	2 839 000,00 €	3 085 860,00 €	2 937 700,00 €	2 980 550,00 €	1,46%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>10 196 200,00 €</i>	<i>10 772 700,00 €</i>	<i>10 632 400,00 €</i>	<i>10 718 400,00 €</i>	<i>0,81%</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>11 255 000,00 €</i>	<i>11 841 300,00 €</i>	<i>11 390 300,00 €</i>	<i>11 494 100,00 €</i>	<i>0,91%</i>
<b>Epargnes brute et nette</b>	<b>1 058 800,00 €</b>	<b>1 068 600,00 €</b>	<b>757 900,00 €</b>	<b>775 700,00 €</b>	<b>2,35%</b>

Le programme d'équipements pour 2018 s'élève à hauteur de 4,377 M€ ; il sera financé à 85 % sur les fonds propres du budget, dont 67 % par la reprise anticipée d'une partie du résultat 2017 (2,941 M€), et les derniers 15 % par les autres recettes d'investissements (FCTVA et subventions).

**C'est un programme ambitieux, en comparaison du montant du programme du BP 2017 de 1,7 M€, en raison des travaux de construction de la nouvelle déchetterie Europe inscrits au BP 2018 pour un montant de 2,6 M€.**

Parmi les autres dépenses d'équipement, il y a lieu de citer l'étude et les travaux d'enfouissement des conteneurs enterrés pour un montant de 0,6 M€, le remplacement de deux bennes de collecte d'ordures ménagères pour un montant de 0,52 M€, ainsi que les études et les travaux sur les déchetteries de Muntzenheim et de Sainte Croix en Plaine pour un montant de 0,25 M€.

## 2.5 Le budget annexe des transports urbains

### BP pour 2018 - Budget Transports Urbains

		DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses réelles d'équipement	1 030 800,00 €		- € Recettes réelles d'investissement
			100 000,00 € Programme d'emprunts
<i>Amortissement des subv. reçues</i>	<i>22 000,00 €</i>	<i>935 000,00 €</i>	<i>Amortissement</i>
			17 800,00 € Autofinancement complémentaire
<b>Total Investissement</b>	<b>1 052 800,00 €</b>	<b>1 052 800,00 €</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses réelles de fonctionnement	7 209 000,00 €	8 139 800,00 €	Recettes réelles de fonctionnement
			Reprise anticipée du résultat 002
<i>Amortissement</i>	<i>935 000,00 €</i>	<i>22 000,00 €</i>	<i>Amortissement des subv. reçues</i>
Autofinancement complémentaire	17 800,00 €		
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>8 161 800,00 €</b>	<b>8 161 800,00 €</b>	
<b>Total des deux sections</b>	<b>9 214 600,00 €</b>	<b>9 214 600,00 €</b>	

Les dépenses d'exploitation augmentent de 0,74 % après avoir augmenté de 2,76 % en 2017, par le fait de deux évolutions contraires :

- la hausse des charges à caractère général de 127 K€, soit + 5 %, en raison de l'actualisation de la redevance versée à la STUCE dans le cadre de la DSP (+ 115 K€)
- la baisse des charges de personnel de 124 K€, du fait du départ en retraite de 2 agents de Colmar Agglomération qui avaient été mis à disposition de la STUCE.

Les recettes de fonctionnement augmentent également dans la même proportion (+ 0,71 %), avec notamment une hausse des produits du Versement Transports estimée à + 4 % (+ 275 K€), alors que son taux reste inchangé.

En conséquence, l'épargne dégagée en 2018 se stabilise, après avoir diminué en 2017, et s'élève à 0,931 M € contre 0,926 M € en 2017.



<b>Budget Transports</b>	<b>BP 2015</b>	<b>BP 2016 + DM</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>% variation</b>
Dépenses d'exploitation	6 788 100,00 €	7 107 800,00 €	6 896 400,00 €	7 073 400,00 €	2,57%
Dépenses de personnel (012)	40 000,00 €	252 000,00 €	260 000,00 €	135 600,00 €	-47,85%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>6 828 100,00 €</i>	<i>7 359 800,00 €</i>	<i>7 156 400,00 €</i>	<i>7 209 000,00 €</i>	<i>0,74%</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>8 040 900,00 €</i>	<i>8 451 800,00 €</i>	<i>8 082 500,00 €</i>	<i>8 139 800,00 €</i>	<i>0,71%</i>
<b>Epargnes brute et nette</b>	<b>1 212 800,00 €</b>	<b>1 092 000,00 €</b>	<b>926 100,00 €</b>	<b>930 800,00 €</b>	<b>0,51%</b>

Le programme d'investissements 2018 s'élèvera à 1,03 M € et baisse fortement par rapport à 2017 (2,98 M €). Mais faut-il le rappeler, l'année 2017 était une année exceptionnelle en matière de dépenses d'équipement puisque sept nouveaux bus ont été acquis.

Ce programme sera financé à 90 % sur les fonds propres du budget et 10 % par un emprunt d'équilibre de 100 K€.

Les principales dépenses d'équipement prévues en 2018 sont les travaux de mise en accessibilité des quais d'arrêt de bus (dernière tranche) pour un montant de 0,56 M €, ainsi que les travaux de rénovation de la station de compression de gaz pour un montant de 0,26 M €.

### **3. Le budget, outil de la mise en œuvre des engagements et des politiques communautaires initiés pour le territoire, ses habitants et son économie**

Le premier objectif de l'intercommunalité et des communes ayant décidé de se regrouper pour exercer en commun certaines compétences, réside dans l'opportunité d'unir de manière solidaire leurs moyens et leurs efforts afin d'offrir aux habitants du territoire des services performants, efficaces et au meilleur coût et qui ne sont pas à la portée des communes individuellement.

**Cet objectif constitue la base même de toutes les décisions prises par les élus de COLMAR AGGLOMERATION.**

Cela passe par une optimisation, via la mise en commun des moyens humains, matériels et organisationnels relatifs aux missions confiées, mais également par la nécessité de disposer d'une vision stratégique à l'échelle la mieux adaptée de certaines politiques territoriales (économie, aménagement, transport, habitat, développement durable et environnement), et enfin par la capacité de mobiliser des ressources financières en adéquation avec les investissements nécessaires à la mise en œuvre de ces ambitions pour le territoire.

Dans cette optique, COLMAR AGGLOMERATION recherche, depuis sa création, le meilleur service possible à offrir aux communes membres et à leurs habitants, en participant à leur développement, non seulement pour les compétences qui sont les siennes, mais aussi grâce aux fonds de concours alloués (13,4 M € sur la période 2009 – 2016 et 5 M € sur la période 2017 - 2019).

Le présent budget primitif 2018 de COLMAR AGGLOMERATION permet de poursuivre, sur le périmètre de 20 communes, la mise en œuvre de la feuille de route établie par les élus communautaires depuis sa création, et réaffirmée par l'ensemble des Maires lors de l'installation du nouveau conseil communautaire en avril 2014.

Sans entrer dans les détails des différentes dépenses de fonctionnement et d'investissement de COLMAR AGGLOMERATION, il convient de retracer les orientations et actions essentielles dans le cadre de cette présentation du BP 2018.

Ces orientations sont illustrées ci-après selon plusieurs axes : l'attractivité de la communauté d'agglomération, sa politique au service de l'environnement et du développement durable, son action au service des habitants et son soutien en direction des communes membres.

### **3.1 Un budget au service de l'attractivité du territoire**

#### **3.1.1 COLMAR AGGLOMERATION, une agglomération économiquement attractive**

L'attractivité d'une agglomération est essentielle pour son dynamisme. Aujourd'hui, alors que les informations et les commentaires circulent sans limite de quantité et de distance sur les réseaux sociaux du monde entier, il importe encore plus de veiller à l'image de COLMAR AGGLOMERATION.

**Il faut donner envie aux chefs d'entreprise d'investir, aux ménages de s'installer et aux touristes de séjourner.**

Bien évidemment, l'attractivité d'une agglomération ne doit pas se limiter aux apparences. Il faut que dans la réalité quotidienne chacun s'y sente bien, à sa place, et conformément à ses attentes.

**A l'heure où les territoires sont en compétition les uns avec les autres, l'attractivité passe en premier lieu par la capacité à attirer l'activité économique.**

La loi NOTRe a confié aux communautés d'agglomération, à partir de 2017, la maîtrise de la compétence économique à travers la conduite des actions de développement économique et la gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire. Après une année de réflexion sur sa mise en œuvre et notamment la définition des périmètres pertinents des nouvelles zones à transférer, cette compétence sera pleinement assurée par COLMAR AGGLOMERATION à partir de 2018. Il faut néanmoins relever que la compétence économique a été mise en œuvre par COLMAR AGGLOMERATION, d'une manière volontariste, et ce, dès sa création.

Dans un contexte économique en voie d'amélioration, la priorité reste donnée sur la mandature en cours à l'action économique et à l'emploi par la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique à l'échelle de l'agglomération.

**Cette stratégie s'appuie sur une volonté forte de créer l'environnement le plus favorable possible à l'installation et au maintien des entreprises sur le territoire de l'agglomération. Elle est déployée dans une logique partenariale réaffirmée. Le territoire présente des atouts indéniables pour des entreprises à la recherche d'espaces de qualité à fiscalité attractive et proposant les services d'un centre urbain.**

Cette stratégie s'articule autour de quatre axes ;

→ **Axe 1 : poursuivre une politique de création et d'accueil d'entreprises :**

Cela se traduit dans le budget 2018 notamment au travers de l'inscription d'un crédit de 628 K€ pour les zones d'activités de Horbourg-Wihr, du Bio pôle à Colmar, ainsi que pour les frais d'études en vue de la création d'une nouvelle zone sur la friche ferroviaire de Colmar route de Rouffach.

→ **Axe 2 : renforcer un partenariat et un relationnel constants avec les entreprises et avec les organismes économiques institutionnels :**

Colmar Agglomération amplifie ses relations avec les acteurs économiques et les principaux dirigeants de son territoire au travers de rencontres régulières. Elle soutient également les associations locales dans le cadre de leur missions d'accompagnement des publics en recherche d'emploi ou en création d'activités, telles la Mission Locale (subvention de fonctionnement à hauteur de 185 K€, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (30 K€) ou encore Initiative Colmar Centre Alsace (Plateforme d'Initiative Locale) pour 17,5 K€.

→ **Axe 3 : renforcement du dispositif d'aides incitatif en complément de la politique de modération fiscale :**

COLMAR AGGLOMERATION intervient en direction des entreprises souhaitant s'implanter ou se développer sur le territoire et ainsi créer des emplois. Son action porte sur la lutte contre la vacance des locaux d'activité au travers de l'aide à l'aménagement intérieur et de l'aide à la reprise de locaux vacants. Concernant les aides directes aux TPE et PME artisanales et industrielles dans le cadre des investissements matériels qu'elles réalisent, Colmar Agglomération intervient dans le cadre d'un partenariat étroit avec la Région Grand Est, de telle manière que les actions menées par les deux collectivités s'ajoutent, et ne se fassent pas concurrence ou soient redondantes. Ces aides directes viennent s'ajouter à la modération fiscale pratiquée par COLMAR AGGLOMERATION, développée ci-avant.

→ **Axe 4 : maintenir une modération fiscale incitative :**

COLMAR AGGLOMERATION a toujours veillé à instaurer une fiscalité modérée grâce notamment à une gestion très rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement qui vont diminuer de 0,77 % en 2018. Ainsi le taux de CFE en 2017 était de 24,76 %, alors que le taux moyen national était de 26,72 %. **Cet écart avec la moyenne nationale représente une économie globale de 1 040 714 € sur la CFE pour les entreprises de l'agglomération colmarienne grâce à cette modération fiscale.**

COLMAR AGGLOMERATION a appliqué cette même politique sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement dont l'augmentation annuelle a été maintenue sous les 1 % depuis 2015.

**Cette politique incitative a porté ses fruits puisque les bases fiscales économiques sur le territoire de COLMAR AGGLOMERATION ont augmenté de 3,09 % (hors revalorisation légale) entre 2015 et 2017, alors que rappelons-le, la France se trouvait en crise économique.**

### 3.1.2 COLMAR AGGLOMERATION, une attractivité touristique indéniable

COLMAR AGGLOMERATION attire chaque année près de 3,5 millions de visiteurs, dont 1,5 million durant les Marchés de Noël.

L'attractivité touristique du territoire est indéniable avec des atouts riches par leur diversité.

Du tourisme urbain, avec Colmar qui propose une offre prestigieuse d'outils culturels, à la Route des Vins en passant par les villages viticoles typiques et à l'est par les rieds et forêts, notre territoire est un concentré d'Alsace.

Colmar, classée station de tourisme, a atteint une renommée internationale. Son centre-ville historique est cité dans tous les classements des incontournables à visiter. L'offre muséale est importante notamment avec le musée Unterlinden, le musée du jouet, le musée Bartholdi...

Les communes viticoles (Turckheim, Wintzenheim, Wettolsheim, Ingersheim, Niedermorschwihr ...), traversées par la renommée route des Vins d'Alsace, attirent un grand nombre de visiteurs. Ces communes ont su développer l'œnotourisme, fort vecteur de développement économique.

Le château du Hohlandsbourg, sur les hauteurs de Wintzenheim, offre un outil touristique de qualité avec ses animations.

L'Est du territoire présente une diversité paysagère remarquable, notamment avec ses rieds et ses forêts, ce qui permet de proposer des activités de plein-air (randonnées pédestres, pratique du vélo, baignades, canoé-kayak, camping...) aux touristes et aux habitants.

En 2017, dans le cadre de la Loi NOTRe, un office de tourisme communautaire a été créé. Cet office de tourisme a pour mission d'assurer la promotion touristique de l'ensemble du territoire de l'agglomération et d'en assurer l'attractivité.

COLMAR AGGLOMERATION soutient la promotion et la coordination des actions touristiques, notamment à travers :

- le versement d'une subvention de fonctionnement à l'office de tourisme communautaire « Colmar et sa région » pour un montant de 996 846 € au titre de 2018,
- le soutien au tourisme d'affaires avec le versement de 12 500 € à l'office de tourisme communautaire pour le fonctionnement du Colmar Convention bureau,

- le versement d'une subvention de 42 840 € maximum, via le Pôle Métropolitain, à Meet in Alsace, qui réunit les trois principales agglomérations alsaciennes et la Région,
- l'appui au projet de mutualisation des moyens touristiques du territoire du Grand Pays de Colmar, porté par l'association « Pays des Etoiles », par une subvention prévisionnelle de 42 994 € maximum pour 2018.

### **3.2 Un budget au service de l'environnement et du développement durable**

Ce deuxième axe fort de l'agglomération, participant au bien-être des habitants d'un territoire et répondant à une volonté permanente d'amélioration du vivre ensemble, est décliné au travers du présent budget par le biais de différentes actions portées ou financées par COLMAR AGGLOMERATION.

Certaines de ces actions s'inscrivent dans le prolongement des politiques menées depuis plusieurs années sur notre territoire, d'autres ont été initiées au cours du mandat actuel, mais toutes contribuent à porter un regard positif sur l'avenir.

Parmi les actions menées par COLMAR AGGLOMERATION dans ce domaine, le budget primitif 2018 prévoit entre autres les interventions suivantes :

#### **➤ Actions pour la maîtrise de l'énergie :**

Depuis les débuts de l'opération en 2009 et jusqu'au 31 décembre 2017, le dispositif d'accompagnement des particuliers, étendu à l'échelle de l'Agglomération, poursuit son déploiement : depuis la mise en place de ce programme, en 2009, nous ne recensons pas moins de 3 050 logements aidés sur l'Agglomération, correspondant à un montant global d'aide de 2,28 M € et 1,04 M € d'aide complémentaire de VIALIS. Les émissions atmosphériques évitées, depuis le début de l'opération, sont évaluées à 15 415 Tonnes équivalent CO2. Le montant global des travaux mis en œuvre s'élève à 13,25 M€, ce qui est très important pour l'économie locale.

A ce titre, un montant de 300 000 € d'aides aux particuliers des 20 communes membres est inscrit au BP 2018.

#### **➤ Soutien à l'éducation à l'environnement :**

Le niveau d'activités de l'Observatoire de la Nature ne cesse de progresser depuis 2010 avec, à nouveau, un dépassement du plafond des 10 000 journées-participants en 2017.

Pour autant, la subvention sollicitée auprès de Colmar Agglomération n'avait pas augmenté depuis l'exercice 2013, stabilisée à 87 000 € ; l'association sollicite pour 2018 une subvention à hauteur de 90 000 €uros qui lui permettrait de renouveler des outils défectueux, notamment le matériel de reprographie acquis en 2010.

➤ **Une politique volontariste de réduction et de valorisation des déchets :**

Les excellents résultats enregistrés par la communauté d'agglomération en matière de réduction des déchets et de valorisation matière sont le fruit de politiques de proximité diverses et pragmatiques, menées depuis plusieurs années aux côtés de ses partenaires, au premier rang desquels se trouvent les communes, mais également l'ADEME, Pôle habitat, Eco-emballages, le conseil départemental du Haut-Rhin.

Ces actions s'articulent de la manière suivante :

→ **diminution à la source :**

Cette diminution s'effectue via la mise en œuvre progressive d'une collecte en porte à porte des bio-déchets généralisée à l'horizon 2018 à l'ensemble des habitants de COLMAR AGGLOMERATION. Fin 2017, 104 000 usagers pratiquaient la collecte des bio-déchets. Cette action permet de réduire considérablement la production d'ordures ménagères. Celle-ci est ainsi passée de 30 118 tonnes en 2012 à 23 400 tonnes en 2017, pour une production de bio-déchets de 4 500 tonnes. Ces chiffres intègrent l'augmentation de la population suite au rattachement des communes du Ried Brun. Cette nouvelle collecte et toutes les actions du service ont contribué à maintenir un taux de TEOM particulièrement modéré et qui a même été diminué en 2017. La mise en place de la collecte des bio-déchets est par ailleurs soutenue financièrement par l'ADEME à hauteur de 545 000 €.

120 000 € de dépenses d'investissement sont inscrits au budget primitif 2018 pour la poursuite de la mise en œuvre de la collecte des bio-déchets et principalement pour les équipements (poubelles bio, bornes...).

Les objectifs de la mise en place de cette nouvelle collecte sont principalement : la diminution d'un tiers de la production d'ordures ménagères incinérées pour atteindre la performance moyenne par usager de 200 kg/an/hbt, une production moyenne de 42 kg/an/hbt de bio-déchets et l'augmentation de la proportion de déchets recyclés pour atteindre l'objectif du Grenelle qui est de 45 % de valorisation matière et organique.

Ce dispositif est complété par une action nouvelle, initiée par la Ville de Colmar lors de la dernière campagne des municipales, et qui depuis a pris une dimension intercommunale dans la mesure où d'autres communes membres l'ont adoptée. Il s'agit de la mise à disposition des habitants de ces communes d'un couple de poules, qui consomment en moyenne environ 150 kg de déchets alimentaires par an.

Les premières mises à disposition ont été réalisées comme prévu au printemps 2015. Fin mai 2016, 1000 foyers avaient eu la joie de se voir remettre un couple de poules.

Enfin, dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, COLMAR AGGLOMERATION participe à la réduction à la source des déchets grâce à ses actions de prévention auprès d'un large public, notamment des élèves des écoles de l'agglomération.

→ multiplication des filières et des conditions de tri sélectif en direction des usagers :

COLMAR AGGLOMERATION améliore l'accès au tri volontaire pratiqué par ses usagers, notamment au travers d'un déploiement toujours plus important de bornes de tri sélectif (acquisition et installation de conteneurs enterrés prévues à hauteur de 650 000€ en 2017), mais également grâce à son ambitieux programme de rénovation de ses déchèteries.

Ainsi, l'année 2014 a permis de voir l'achèvement et l'ouverture du nouveau centre de recyclage de l'Ill à Horbourg-Wihr, dont le coût des travaux s'est élevé à 1,47 M €. En 2015, c'est la toute nouvelle déchèterie du Ladhof qui a été mise en service. Ce projet dont le coût des travaux s'élève à 1,8 M €, subventionnés par l'ADEME et le conseil départemental du Haut-Rhin, a permis de créer une ressourcerie et des nouvelles filières de collecte (plastiques, déchets ménagers spéciaux de manière permanente...).

Des crédits relatifs à la création d'une nouvelle déchèterie Europe à Wintzenheim pour un montant de 2,6 M €, sont inscrits au BP 2018. Par ailleurs le service continue à étudier la conversion de l'ancienne déchèterie du Ladhof en quai de transfert bio déchets, 35 000 € sont inscrits pour engager les études nécessaires. Ce quai est l'élément qui permettra de redistribuer efficacement le travail de collecte des bio-déchets en réorganisant les tournées afférentes.

250 000 € sont inscrits au BP 2018 pour des frais d'études et de travaux en vue de la mise aux normes et de la modernisation des déchetteries de Ste Croix en Plaine et de Muntzenheim.

Enfin, il est prévu l'acquisition de deux bennes de collecte pour un montant de 520 000 €, dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules.



### 3.3 Un budget communautaire au service des habitants

COLMAR AGGLOMERATION a, de par ses missions de service public confiées par les communes, également vocation à intervenir, directement ou par l'intermédiaire d'un délégataire ou d'un prestataire, pour satisfaire les besoins quotidiens de ses habitants. Cette intervention se doit d'être de qualité et efficiente.

C'est dans cet esprit que les élus communautaires impulsent les orientations stratégiques, leurs modalités de mise en œuvre ainsi que les tarifs correspondant aux services de la collecte et du traitement des déchets, des transports et déplacements, de l'eau et de l'assainissement individuel et collectif, de la politique de logement et de l'accueil des gens du voyage, des loisirs (base nautique, animations d'été...), des fourrières animale et automobile.

Les moyens consacrés en 2018 à certaines d'entre elles sont les suivants :

➤ **Les transports urbains** dont le budget représente quelque 7,2 M € de dépenses réelles en exploitation au BP 2018. Il est important de souligner que, compte tenu du mode de délégation à contribution financière et forfaitaire conclu avec la STUCE, n'apparaissent pas dans ce budget les recettes liées à la billetterie, ces dernières étant directement encaissées par la STUCE et défalquées du montant de la contribution versée par COLMAR AGGLOMERATION.

Ce service, dont les coûts sont couverts intégralement par les produits du versement transport et de la billetterie, les dotations reversées de l'Etat et du département et quelques produits accessoires, permet de réaliser plus de 2 millions de kilomètres par an, dont 90 % sont effectués par des bus fonctionnant au gaz naturel véhicule (GNV).

Des investissements sont programmés par COLMAR AGGLOMERATION à hauteur de 1 M € en 2018, comprenant notamment les travaux de rénovation de la station de compression de gaz (260 K€) et la dernière tranche du programme de mise en accessibilité des quais de bus pour les personnes à mobilité réduite (560 K€) initiée en 2009.

Il est important de souligner la mise en place depuis 2014, de la gratuité des transports en commun pour les collégiens pendant l'année scolaire. Cette mesure incitative, initiée par la Ville de Colmar, et étendue à l'ensemble des 20 communes de l'agglomération, connaît un vif succès. En 2016, ce sont plus de 1 000 familles qui ont bénéficié du dispositif pour un coût global à charge de l'agglomération de 160 000 €.

Il est également à noter qu'un travail relatif à une refonte du réseau visant à adapter au mieux l'offre de transports aux besoins sera conduit dans le courant de l'année 2018.

➤ **La poursuite de la réalisation du schéma communautaire des pistes cyclables** suit son cours, avec le soutien du Conseil Départemental du Haut-Rhin. En 2017, la liaison Sundhoffen – Horbourg-Wihr a été réalisée, et en 2018 il est prévu conception de la liaison Turckheim – Ingersheim.

➤ **L'exploitation 2018 des réseaux d'eau et d'assainissement** se situe dans le prolongement des années précédentes, le tarif pratiqué est parmi les plus bas de France (en 2018 ce sera 2,791 € hors TVA / m<sup>3</sup> sur la base d'une facture moyenne de 120 m<sup>3</sup> par an et tenant compte de l'application des redevances de l'agence de l'eau Rhin Meuse relativement élevées sur notre secteur). En 2018, le tarif évolue toujours de manière mesurée pour les parts variables de la redevance de l'eau et d'assainissement puisque l'augmentation est contenue sous la barre de 1 %.

**Au total, en 2018, l'exploitation de ces réseaux représente des dépenses réelles à hauteur de 7,84 M € pour le budget de l'eau et 6,15 M € pour celui de l'assainissement.**

### 3.4 Un budget au service des communes membres

**COLMAR AGGLOMERATION, du fait de sa bonne gestion, de l'esprit de solidarité affirmé dès son origine, mais également de par les mécanismes financiers qui lui sont applicables, est un formidable outil de soutien à ses communes membres.**

Ce soutien technique et financier se manifeste au quotidien, pouvant aller de la mutualisation des services jusqu'à des aides directes massives aux projets d'équipements portés par les communes.

Le budget primitif 2018 illustre ces soutiens, notamment au travers de :

➤ **La réalisation de programmes conséquents d'investissement au titre de l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales** pour le compte des communes et pour un montant total de 7,704 M€ (40 % du total des dépenses d'équipement inscrites au BP 2018), répartis comme suit :

- 3,125 M € pour l'eau potable
- 2,405 M € pour l'assainissement
- 2,174 M € pour les eaux pluviales

➤ **Le soutien aux projets d'équipement des communes avec le fonds de concours versé par COLMAR AGGLOMERATION.** Une enveloppe de 2,4 M€, est inscrite pour 2018 au titre du programme 2017-2019 dont l'enveloppe totale est de 5 M€. Cette enveloppe sera répartie entre les communes au prorata de leur nombre d'habitants. La solidarité de la Ville de Colmar, qui a décidé, comme pour le programme précédent, de n'être aidée que sur la base de 60 000 habitants au lieu de 70 251 (nombre d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017), a permis de rendre disponible une enveloppe de 821 307 € répartie entre les 19 autres communes au prorata du nombre d'habitants.

**Au total, sur la période 2014-2019, le montant de cet accompagnement des projets communaux s'élève à près de 10 M€.**

➤ **La poursuite de la mutualisation des moyens entre COLMAR AGGLOMERATION et ses communes membres :**

L'année 2018 permettra de poursuivre la mise en œuvre du schéma de mutualisation qui a été adopté fin 2015 et complété en juin 2016. Ainsi la Ville de Colmar va faire bénéficier en 2018 à Colmar Agglomération et à toutes les communes membres des compétences et de l'expertise de sa cellule Formation rattachée à la direction des ressources humaines. Il s'agira dans un premier temps de faciliter l'organisation de sessions de formations communes des agents municipaux.

➤ **Le reversement de 42,5 % de la dynamique fiscale à travers la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) aux communes soit près 4,5 M € versés en 2017, en progression de + 5% par rapport à 2016.**

Sur la base de l'ensemble des éléments de ce rapport, il est demandé de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu l'avis de la Commission de l'administration générale en date du 22 janvier 2018,

Après avoir délibéré,

**ARRETE**

Les différents budgets primitifs 2018 en équilibre aux montants suivants :

<b>Budget Principal</b>	
<i>Section d'investissement</i>	9 501 000,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	51 020 600,00 €
<b>Total des deux sections</b>	<b>60 521 600,00 €</b>
<b>Budget annexe de l'Eau</b>	
<i>Section d'investissement</i>	3 487 300,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	11 134 600,00 €
<b>Total des deux sections</b>	<b>14 621 900,00 €</b>
<b>Budget annexe de l'Assainissement</b>	
<i>Section d'investissement</i>	2 894 100,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	9 065 600,00 €
<b>Total des deux sections</b>	<b>11 959 700,00 €</b>
<b>Budget annexe de la Gestion des déchets</b>	
<i>Section d'investissement</i>	4 401 000,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	14 459 400,00 €
<b>Total des deux sections</b>	<b>18 860 400,00 €</b>
<b>Budget annexe des Transports urbains</b>	
<i>Section d'investissement</i>	1 052 800,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	8 161 800,00 €
<b>Total des deux sections</b>	<b>9 214 600,00 €</b>
<b>Budget de la Zone d'Activités des ERLÉN</b>	
<i>Section d'investissement</i>	1 059 000,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	1 059 100,00 €
<b>Total des deux sections</b>	<b>2 118 100,00 €</b>
<b>Budget des Zones d'Activités Economiques</b>	
<i>Section d'investissement</i>	915 800,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	1 348 900,00 €
<b>Total des deux sections</b>	<b>2 264 700,00 €</b>

## APPROUVE

- le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 425 500 € pour la contribution pour eaux pluviales du budget général au budget annexe de l'assainissement.

## DECIDE de

- fixer le taux de la contribution foncière des entreprises à 25 %,
- d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à 185 449 €,
- maintenir le taux de la taxe d'habitation à 8,27 %,
- maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 0,70 %,
- maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,21 %,
- maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 7,30 % pour l'ensemble des communes de l'agglomération,
- effectuer une reprise anticipée du résultat 2017 au budget annexe de la gestion des déchets pour un montant de 2 941 300 € et de les affecter au financement du programme d'équipements dudit budget.



Le caractère exécutoire du  
présent acte est certifié.

Pour ampliation conforme  
Colmar, le 13 FEV. 2018

Directeur Général des Services

ADOPTÉ

Le Président,

